

COMMUNE DE BAYONNE
Département des Pyrénées-Atlantiques - Arrondissement de Bayonne

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2024
DELIBERATION N° DE-2024-063

L'an deux mil vingt-quatre, le 28 mars, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni l'Hôtel de ville, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Maire. La séance a été ouverte à 17h30.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 45

Présents :

M. ETCHEGARAY, Mme DURRUTY, M. MILLET-BARBÉ, Mme LAUQUÉ (à partir de la délibération DE-2024-055), M. UGALDE, Mme HARDOUIN-TORRE, M. CORRÉGÉ, Mme LOUPIEN-SUARES, M. LACASSAGNE, Mme MARTIN-DOLHAGARAY, M. LAIGUILLON, Mme CASTEL, M. ALQUIÉ (à partir de la délibération DE-2024-055), M. PARRILLA ETCHART, Mme DUHART (à partir de la délibération DE-2024-055), M. AGUERRE, Mme BRAU-BOIRIE, Mme BISAUTA, Mme LARRÉ, M. SALANNE, M. PAULY, Mme LAPLACE, M. DAUBISSE, Mme MOTHES, M. ALLEMAN (à partir de la délibération DE-2024-055), M. SÉVILLA (à partir de la délibération DE-2024-055), Mme ZITTEL (à partir de la délibération DE-2024-056), Mme BENSOUSSAN, Mme LARROZE-FRANCEZAT, M. ERREMUNDEGUY (à partir de la délibération DE-2024-055), M. SUSPERREGUI, M. BOUTONNET-LOUSTAU, Mme DELOBEL (à partir de la délibération DE-2024-077), M. DUZERT, M. ESTEBAN (à partir de la délibération DE-2024-055), Mme DUPREUILH (à partir de la délibération DE-2024-055), M. ETCHETO, Mme BROCARD, Mme HERRERA LANDA, M. ABADIE, M. BERGÉ.

Absents représentés par pouvoir :

Mme MEYZENC à Mme DURRUTY, M. ARCOUET à M. UGALDE, M. SEVILLA à Mme HARDOUIN-TORRE (jusqu'à la délibération DE-2024-054), Mme DELOBEL à M. LACASSAGNE (jusqu'à la délibération DE-2024-076), Mme CAPDEVIELLE à M. ETCHETO, Mme LIOUSSE à Mme BROCARD.

Absent(s) :

Mme LAUQUE (jusqu'à la délibération DE-2024-054), M. ALQUIE (jusqu'à la délibération DE-2024-054), Mme DUHART (jusqu'à la délibération DE-2024-054), M. ALLEMAN (jusqu'à la délibération DE-2024-054), Mme ZITTEL (jusqu'à la délibération DE-2024-055), M. ERREMUNDEGUY (jusqu'à la délibération DE-2024-054), Mme DUPREUILH (jusqu'à la délibération DE-2024-054), M. ESTEBAN (jusqu'à la délibération DE-2024-054).

Secrétaire :

M. SUSPERREGUI

Entendu le rapport de Mme MARTIN-DOLHAGARAY,

OBJET : ENFANCE - JEUNESSE - EDUCATION – Restructuration et extension du Groupe scolaire du Prissé - Avenants aux marchés de travaux.

La Ville de Bayonne a confié à l'agence d'architecture HIRU, atelier d'architecture domiciliée à Bayonne et représentée par Madame Axelle Lieux architecte, les travaux de reconstruction et d'extension du groupe scolaire du Prissé, ainsi que le relogement provisoire de l'école durant la période des travaux. L'opération est répartie en 17 lots hors « Désamiantage » et « Bâtiments modulaires ».

Les travaux ont démarré le 19 mai 2023 (école provisoire et réseaux) et devront s'achever fin août 2024. L'école provisoire sera démontée début juillet 2024.

En cours de préparation et de réalisation du chantier, il a été décidé de réaliser des modifications de prestations soit par soucis d'optimisation soit en raison d'adaptations nécessaires liées à des sujétions non prévues.

LOT N°1. GROS ŒUVRE - FONDATIONS :

Marché n° 23002 notifié à la société SEG FAYAT pour la somme de 940 000,00€ HT.

AVENANT N° 1 :

- Montant total avenant n°1 : 1 462,85 HT
- Justification des travaux : il s'agit d'une demande de travaux supplémentaires formulée par la maîtrise d'œuvre. Le coffret tarif bleu servant à alimenter en électricité, l'école provisoire n'était prévu à aucun lot. Il a été demandé à l'entreprise SEG FAYAT de fournir et poser un coffret rapidement. Le coffret est acheté par la Ville de Bayonne et non fourni en location. Il sera récupéré par la Ville de Bayonne à la fin du chantier.

L'ensemble des plus-values de l'avenant n°1 pour le lot n°1 s'élève à la somme de 1 462,85 € HT soit une hausse d'environ + 0,16 % du marché initial. Le montant du marché additionné de l'avenant n°1 s'élève à 941 462.85€ HT.

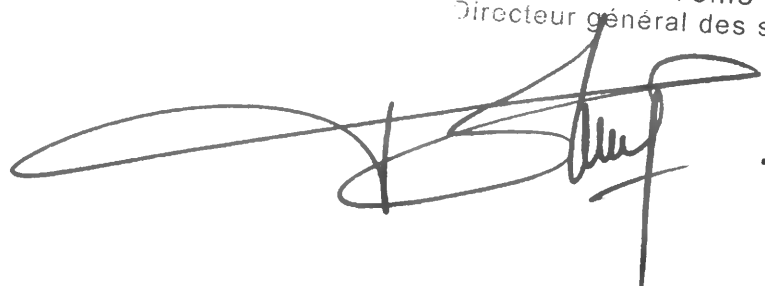
Il est demandé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant ci-annexé aux conditions décrites ci-dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Adopté à l'unanimité

Jean-René ETCHEGARAY
Maire de Bayonne

Par délégation du Maire
David Tollis
Directeur général des services





AVENANT N°1 AUGMENTATION DE MONTANT

A - Identification du pouvoir adjudicateur

Ville de Bayonne
HOTEL DE VILLE
1 AVENUE MARECHAL LECLERC
64100 BAYONNE

Tél : 05.59.46.61.63
Poste : 61.63
Télécopie : 05.59.59.30.91
Courriel : commandepublique@bayonne.fr
Adresse internet(U.R.L) : <http://www.bayonne.fr>

<https://demat-ampa.fr>

Représenté par : Monsieur Jean-Marc SALANNE, Conseiller municipal délégué à la commande publique

B - Identification du titulaire du marché

SEG FAYAT
Bâtiment Atrium - Le Forum
BP 10222
64102 BAYONNE
Courriel : bayonne@seg.fayat.com
SIRET : 33403973200030

Représenté par : Madame, Monsieur le Directeur

C - Objet du marché

TRAVAUX DE RESTRUCTURATION EXTENSION DU GROUPE SCOLAIRE DU PRISSE/
Lot n° 01 : FONDATIONS GROS ŒUVRE

Référence du marché : 23002

Date de la notification : 28/03/2023

Délai d'exécution : 17 mois, à compter du 29/03/2023 et jusqu'au 26/07/2024.

Montant initial du marché

- Taux de TVA :	20,0 %
- Montant HT :	940 000,00 €
- Montant TTC :	1 128 000,00 €

D - Objet de l'avenant

Modifications introduites par le présent avenant : augmentation de montant

Montant du marché avant avenant :

- Taux de la TVA : 20,0 %
- Montant HT : 940 000,00 €
- Montant TTC : 1 128 000,00 €

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA : 20,0 %
- Montant HT : 1 462,85 €
- Montant TTC : 1 755,42 €

- % d'écart introduit par l'avenant : 0,16 %

Nouveau montant du marché :

- Taux de la TVA : 20,0 %
- Montant HT : 941 462,85 €
- Montant TTC : 1 129 755,42 €

Travaux supplémentaires à la demande de la maîtrise d'oeuvre :

- fourniture et installation d'un coffret tarif bleu non prévu dans le marché (dans aucun lot) pour 1 462,85 € HT conformément au devis n°83-1/23 du 08/06/2023 ci-joint.

E - Signature du titulaire du marché

A

Le

Signature du titulaire

F - Signature du pouvoir adjudicateur

A

Le

Signature du représentant du pouvoir adjudicateur
Monsieur Jean-Marc SALANNE, Conseiller municipal délégué
à la commande publique en vertu d'une délibération du Conseil Municipal
en date du 28/03/2024

G - Notification de l'avenant au titulaire du marché

En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçu à titre de notification une copie du présent avenant »

A

Le

Signature

En cas d'envoi en LR AR :

Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire (valant date de notification du contrat)

En cas de notification par voie électronique :

Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché :

TRAVAUX DE RECONSTRUCTION : EXTENSION DU GROUPE SCOLAIRE DU PRISSE

BAYONNE (64)



Maître d'Ouvrage :

Ville de BAYONNE
Hotel de Ville, 1 avenue Maréchal LECLERC
64100 BAYONNE

Maitrise d'œuvre :

HIRU Atelier Architectures
15, quai de l'amiral Bergeret
64 100 BAYONNE

DEVIS DES TRAVAUX

ALIMENTATION ECOLE PROVISOIRE

Prix Valeur décembre 2022

Bayonne, le 08 Juin 2023

DEVIS N° 83-1/23
Alimentation Ecole provisoire

N°	DESCRIPTION	UNITE	Q.	P.U.	MONTANT H.T.
1	Mise à disposition d'un coffret provisoire chantier				
	- Amené/Replis et mise en place coffret électrique tarif Bleu	Ens	1.00	420.00 €	420.00 €
	- Fourniture d'un coffret de branchement provisoire triphasé (Cablable + piquet de terre)	U	1.00	1 080.78 €	1 042.85 €

TOTAL HT	1 462.85 €
TVA 20%	292.57 €
TOTAL TTC	1 755.42 €

Nota : Raccordement du coffret provisoire au réseau public à la charge d'Enedis
Alimentation et raccordement des cantonnements à la charge du lot concerné

Prix valeur Décembre 2022

Bayonne, le 08 Juin 2023

SEG-FAYAT
SAS au Capital de 305 000 €
RCS BAYONNE N° 334 039 732 00030
Bât. Atrium - L. Forum - 64102 BAYONNE
Tél 05 59 52 72 70 - Fax 05 59 52 57 63